



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

PROCÈS VERBAL

GRUPE DE TRAVAIL HORIZONTAL

Nuevos Ministerios – Paseo de la Castellana, 63 - Madrid

Mardi 12 mars 2019

09h00 – 16h00

1. Accueil et présentation

Le président, Emiel Brouckaert, a ouvert la réunion et accueilli les membres, les observateurs, les représentants de l'EFCA et de la COM à la réunion. Des remerciements spéciaux ont été exprimés au gouvernement espagnol qui a fourni le lieu de réunion.

Des excuses ont été reçues de la part de Mike Park, Alan McCulla et Francis O'Donnell avant la réunion. L'ordre du jour a été adopté sous la forme selon laquelle il avait été rédigé.

2. Brexit

Le président a donné une brève présentation de la situation actuelle de Brexit. Un vote à la chambre des communes doit avoir lieu aujourd'hui ou demain et le premier ministre a rapporté les résultats de la discussion sur la frontière de cette nuit avec M. Juncker. Les trois options actuelles sont l'accord, l'absence d'accord ou le report. Pour le secteur de la pêche, une absence d'accord déclencherait des propositions d'intervention et des compromis sur l'accès réciproque, mais à ce jour, il n'y a pas eu de contact entre la DG Mare et DEFRA. Une seconde option serait une compensation temporaire en cas de cessation bien que la plupart des parties prenantes préféreraient la continuation des opérations. En ce qui concerne la distribution des quotas, l'accord du conseil de décembre tient mais il n'y a pas eu de confirmation des déclarations dans la politique britannique selon laquelle il n'y aura pas de changement en 2019, même en cas de situation de 'non-accord'. Les propositions d'intervention de la COM incluent également des échanges entre les états membres de l'UE et le Royaume-Uni, en fait on continue comme si de rien n'était.

3. Obligation de débarquement

Pour démarrer cette section la Commission a présenté la manière selon laquelle les plans rejets sont pris en compte pour la fixation des TAC.

Le système ascendant signifie essentiellement que chacun a besoin d'une augmentation de quota car chacun doit débarquer toutes ses captures, au lieu de compter tous les navires impliqués dans l'OD et d'identifier les navires exemptés de l'OD).



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Pour 2019, les chiffres de la proposition représentent le total de captures avec chacun recevant une flèche verte (total de captures) et chacun recevant un quota. Les déductions sont les exemptions (vue d'ensemble disponible qui a été partagée avec les états membres).

En 2019, l'introduction du TAC de prises accessoires dans toutes les EOS à la demande au CIEM est une nouveauté essentielle. Les TAC cibles sont fixés à la MSY identifiant les prises accessoires inévitables et prenant un peu du TAC pour les exemptions, ainsi que pour les plans de réduction des prises accessoires. Ceci représente une innovation importante car cela implique également un meilleur système d'échange de quotas

Ceci a été suivi d'une présentation de Mme Elsa Tudal pour la présidence française, offrant une vue d'ensemble de la réunion de groupe technique du 20 février. Des dérogations et les nouvelles propositions ont été étudiées, entre autres les plans de réduction des prises accessoires (BReP) et les exemptions survie élevée et *De minimis*.

Les états membres ont rédigé une première version des BReP renforçant les mesures de sélectivité et tenant compte des MTC de la mer Celtique (début juin 2019).

– également nécessaire à la mise en œuvre des articles 9 et 10 de l'acte délégué – nous voulons évaluer ces derniers avant d'introduire de nouvelles mesures.

- Mesures de fermeture (pas trop difficile pour les stocks mobiles et l'abondance/distribution dispersée) le groupe EM est plus en faveur de règles de déplacement au lieu de fermetures. 26 mars nouveau groupe EM – CC invités car ils veulent des avis simples et envisagent une consultation plus détaillée sur le renouveau et l'abrogation. Date limite très courte pour le BReP (fin avril). Une collaboration commune est préférée.

Une question a été posée eu égard aux conditions *de minimis* pour le maquereau et le chinchard dans le cadre de l'Art. 8 car les exemptions varient d'un groupe régional à l'autre (Mer du Nord – EOS - EOSud). Cette approche avait été convenue avec le groupe EM où les prises accessoires sont si faibles qu'elles ne peuvent pas être déduites pour le maquereau.

Pour le chinchard les plans rejets du PELAC posent problème. Les exemptions ont un effet tangible. Le PELAC demande une DM combinée afin qu'une quantité importante du TAC puisse être rejetée. La quantité est beaucoup plus importante que ce que le CIEM aurait recommandé. Donc quand les rejets potentiels pourraient être bien supérieurs, la COM a décidé de les plafonner à 5%. La mer du Nord a aussi une *de minimis* combinée pour le cabillaud et le merlan avec des rejets potentiels supérieurs aux recommandations du CIEM, donc le texte a été légèrement modifié à ce sujet.

Il a été précisé que les calculs effectués et inclus au texte des plans rejets des EOS en termes de *de minimis* indiquaient 7% en 2019, et que les rejets demersaux causent de nombreux problèmes dans le cadre en l'absence d'augmentation du total de captures.

En 2019, on observera une évolution, en particulier en mer d'Irlande où il sera difficile de proposer d'autres mesures de sélectivité. La COM devra adopter les plans, mais les mesures supplémentaires devraient réduire les prises accessoires.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Cependant, la date limite est très stricte car le CC attend les exemptions et ne disposera pas de données pertinentes pour faciliter l'étude des taux de survie élevés. Les résultats ne seront pas disponibles à la date limite.

Le président a identifié 5 stocks dans le BReP qui doivent être traités. Le CC va essayer de collaborer avec le groupe des états membres en recueillant des données sur la réduction des prises accessoires – date limite 30 avril – pour les mesures supplémentaires et la date limite des mesures supplémentaires est le 30 mars.

Action: Le secrétariat va rédiger un document sur le BReP recueillant les commentaires individuels et énumérant les problèmes.

La Commission a félicité le CC pour ses efforts dans l'apport d'un consensus et de documents et sa participation aux discussions sur des solutions applicables. Certains aspects du BReP sont applicables, mais par exemple, pour le TAC zéro, des mesures sont nécessaires pour indiquer un engagement à réduire la mortalité de ces stocks spécifiques. Le délai serré est en partie dû aux prochaines élections européennes, cependant, puisqu'il s'agit d'un BRP pluriannuel, on doit observer des progrès.

En ce qui concerne les plans rejets, la discussion à propos de la survie élevée devient très technique avec la raie fleurie en priorité. Ceci offre aux états membres la possibilité de fournir leurs données de recherche sur la raie fleurie et au CC d'identifier de meilleures opportunités de manutention.

La question a été soulevée selon laquelle l'unité de gestion 7hjk pour la plie n'est pas appropriée et que les détails du rapport du CIEM sont nécessaires pour mieux préparer les plans rejets en vue de l'accord du conseil de décembre eu égard aux échanges.

La Commission approuve la distribution du stock avec 7e et 7fg et la division correcte de ces stocks aura un impact sur les exemptions de survie élevée. Une déclaration plus large est nécessaire pour étudier la flexibilité de zone eu égard à la plie. Il y a des notes de bas de page dans le TAC qui permettent la flexibilité inter zones bien que cela ne puisse être envisagé que si les stocks sont les mêmes basés sur l'avis du CIEM. Les états membres ont demandé une flexibilité inter zone pour les stocks pour lesquels le CIEM donne un avis séparé, alors en retour, la COM a demandé au CIEM d'étudier la situation en matière d'implications possibles. Il n'y a aucune indication eu égard à la date à laquelle l'avis sera disponible, cependant, en fonction de ces conclusions, la COM pourrait avoir à modifier la façon dont les stocks sont gérés.

Pour le CC les principaux problèmes semblent être le délai serré pour le BReP pour lequel les réponses sont attendues, bien que les plans aient été présentés au conseil de décembre et que la première version n'entre pas en vigueur avant mi 2019. Bien que les plans soient pluriannuels, des objectifs à long terme pour le CC n'ont pas encore été mis en place de sorte que les discussions à propos des MTC, de la protection de certaines espèces ou sur l'obligation de débarquement ne peuvent aller loin. En outre, la question a été posée sur la manière dont les états membres vont effectuer leurs rapports sur les captures accidentelles avant octobre.

Ceci a été suivi par une présentation de M. Youen Vermard d'IFREMER sur « l'Utilisation de l'outil de réduction de Choke des EOS dans l'avis du CIEM pour la pêche mixte ». Cet outil est toujours en phase



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

d'essai et dépend des données de la base de données de FIDES. L'avis est à court terme (Un an) et ne prend pas en compte les impacts économiques. L'outil ne peut pas prendre en compte les espèces à TAC zéro pour le moment, cependant, le travail est en cours pour recueillir des données pertinentes.

Pascal Savouret et Leon Bouts ont donné une vue d'ensemble du travail en cours de l'EFCAs et de la situation actuelle, qui a été suivie d'une discussion sur la qualité des enregistrements et des données ainsi que sur l'utilisation des CCTV comme par exemple en Colombie Britannique.

D'autres questions posées incluaient les déclarations de rejets actuelles limitées et le développement d'un atlas des rejets, la possibilité de contrôler uniquement les navires à haut risque d'une flottille, et l'importance de la communication avec la flottille et l'utilisation au sein de la flottille.

ACTION: Le CC va débattre de l'utilisation des CCTV et explorer les avantages pour le secteur de la pêche.

4. Raies et pocheteaux

La Commission a identifié qu'aucun changement significatif n'est prévu eu égard à la gestion des SKA excepté en ce qui concerne la raie ondulée qui a désormais un TAC individuel pour 7de et plus de sous-TAC.

L'accent porte désormais principalement sur les plans rejets ainsi que sur les exemptions de survie élevée.

La séance plénière du CSTEP aura lieu avant l'été. De nouvelles données ont été soumises et la feuille de route pour les raies et pocheteaux sera également passée en revue par les états membres.

La réunion du groupe de discussion du CC EOS du 6 février a débattu du rôle et du mandat du CC EOS dans le développement de plans de pêche pour les différentes flottilles (ce qui avait été demandé par courrier de la part du président néerlandais du groupe des états membres des EOS reçu le 12 octobre).

Les membres du CC ont indiqué qu'il y a une grande diversité de flottilles entre les pays qui pêchent dans les EOS et au sein de ces derniers. Développer ces plans de pêche ne relève pas du mandat et de la capacité du CC EOS.

Cependant, le CC EOS a souligné son désir de collaborer et de participer à la feuille de route et de fournir les connaissances des parties prenantes le cas échéant.

Le CC a suggéré que les différentes tâches au sein de la feuille de route ne soient pas restreintes au CC ou aux états membres, par exemple, les parties prenantes peuvent apporter un feedback sur la priorisation des études de survie, la représentativité des pêcheries dans les différentes zones et peuvent proposer ce qui devrait être inclus dans les plans de pêche.

Une question a été posée à savoir si la Commission a un commentaire eu égard au plan d'action officiel sur les élasmobranches (de 2010) en particulier eu égard aux espèces interdites. Aucune étude n'est actuellement disponible en ce qui concerne l'abondance des raies dans la liste des espèces interdites



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

et en particulier la raie fleurie, le secrétariat peut-il faire une recommandation à la COM visant à demander au CIEM une étude sur les raies dans la liste des espèces interdites pour parvenir à des conclusions sur leur abondance.

Les questions sur le quota et la gestion des raies ondulées en 7e n'ont pas été abordées au groupe de discussion et le quota est dans le TAC global selon la COM.

Suite à la réunion du groupe de discussion du CC EOS, le secrétariat a participé à la réunion des états membres réunion organisée par l'administration néerlandaise et britannique à Londres (14 février).

Cette réunion avait pour objectif de passer en revue la feuille de route prévue et de débattre avec d'autres états membres le plan d'action concret et de conduire une analyse des lacunes. Les progrès en vue de cet objectif se sont avérés limités.

Conclusions: Les états membres doivent donner la priorité à la recherche avec un **accent sur les principales espèces limitantes et les espèces commerciales importantes** (par ex. : la raie lisse) pour lesquelles les insuffisances de données sont importantes.

Tous les EM conviennent de la nécessité de se concentrer sur **la raie fleurie et de collecter toutes les données pertinentes pour la recommandation commune pour 2020.**

Le groupe de discussion a décidé qu'en dehors du programme de mesures – le CC va rédiger un courrier demandant le soutien et l'engagement des parties prenantes

Avec le courrier, et suite aux discussions lors des 2 réunions, le secrétariat a élaboré deux tableaux :

- Analyse des lacunes: La contribution des membres est requise en matière d'engins utilisés et de représentativité des pêcheries dans les zones.
Et quels critères peuvent être utilisés pour évaluer la représentativité
- Programme provisoire des mesures : apport des mesures à prendre par le secteur de la pêche et identification des responsabilités de tous les acteurs.

ACTION : Les tableaux doivent être distribués en vue de commentaires, suivi de la finalisation via réunion en ligne et publication sur le site web.

5. Politique de la COM sur les déchets marins et les plastiques (M. Maris Stulgis)

LA COM a fait une présentation sur le sujet suivant : 'les déchets marins dans un contexte européen'. En réponse à des questions posées par des membres, la COM a précisé que :

Eu égard à la directive sur la réduction de l'impact de certains produits plastiques sur l'environnement il reste un certain nombre de questions d'ordre pratique. Des critères spécifiques seront nécessaires pour les différents plastiques et leurs propriétés. Le secteur de la pêche et les conseils consultatifs doivent être tenus au courant, informé de la progression et nous devons également si possible proposer des solutions.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Différents membres du CC EOS ont indiqué des initiatives portant sur les déchets marins dans leurs pays respectifs, par ex. : l'Espagne et l'Irlande.

ACTION : Mise en place d'un groupe de discussion pour élaborer les avis.

6. Collaboration avec le CIEM

Feedback des réunions MIAC et MIACO (17-18 janvier).

Il a été noté qu'en général, le niveau d'ouverture eu égard aux progrès du CIEM s'est amélioré, mais il reste certaines questions eu égard à l'assurance qualité du CIEM qui sont à l'étude.

Une question a été posée eu égard au lien entre la science et la gestion et la façon dont la science pourrait être rendue plus utile pour les décisions en matière de gestion. L'avis actuel sur le TAC zéro n'inclut pas d'avis sur les plans de reconstitution qui sont essentiels pour la reconstitution des stocks. Pour que le CIEM rédige des avis sur les stocks dont les données sont limitées la disponibilité est extrêmement difficile et le CIEM étudie en effet les plans de reconstitution pour faciliter une meilleure collecte des données.

Le manque de notification du CIEM au CC des réunions de benchmarking a été identifié. Le CIEM travaille actuellement au développement de la priorisation du benchmarking pour identifier le moment où les évaluations nécessitent une grosse mise à jour.

La différence entre le conflit d'intérêt et le conflit de conduite aux réunions du CIEM a été débattue. Les participants aux réunions du CIEM doivent identifier la possibilité d'un conflit d'intérêts qui sera ensuite évaluée par le président concerné.

Une question a été posée eu égard à une vue d'ensemble de l'évaluation des stocks halieutiques effectuée en 2013 par Eskild (qui a depuis continué avec son successeur Mark Dickey Collas). Le CIEM va l'examiner et a également attiré l'attention sur leur vue d'ensemble de la pêche par écorégion.

7. Résumé par le président des actions convenues et des décisions adoptées

1	Le secrétariat va rédiger un document sur le BReP recueillant les commentaires individuels et énumérant les problèmes
2	Le CC va débattre de l'utilisation des CCTV et explorer les avantages pour le secteur de la pêche.
3	Le CC va recommander à la Commission que le CIEM effectue une étude sur les espèces de raies pertinentes pour les EOS sur la liste des espèces interdites en vue d'atteindre une conclusion eu égard à leur abondance.
4	Le secrétariat va distribuer les tableaux élaborés par le groupe de discussion sur les raies et pocheteaux aux fins de commentaires. Les membres vont soumettre au groupe de discussion des suggestions sur les meilleures pratiques de manutention
5	Un groupe de discussion doit être mis en place pour étudier et définir le rôle du CC EOS dans la législation de la COM sur les déchets marins, l'utilisation des plastiques à usage unique et la forme circulaire des engins de pêche.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Annexe 1 – Liste des participants

Membres du CC EOS	
Emiel Brouckaert (Chair)	Rederscentrale
Maris Stulgis	European Commission
Jonathan Shrives	European Commission
Pascal Savouret	European Commission
Leon Bouts	European Commission
Elsa Tudal	French Government
Juana Porza	Spanish Government
Ismael Yague Sabido	Spanish Government
Ana Maurer Bueno	Spanish Government
Jose Antonio Lopez Gonzales	Spanish Government
Ghislain Chouinard	ICES
Youen Vermard	IFREMER
Purificación Fernández	Asociación Nacional de Armadores de Pesca de Gran Sol (ANASOL)
Jesús Angel Lourido García	Puerto de Celeiro S.A. OPP-77
Jenni Grossman	ClientEarth
Anna Szczodrowska	European Anglers' Alliance
Debbie Crockard	Seas at Risk
Julien Lamothe	Association Nationale des Organisations de Producteurs (ANOP)
Caroline Gamblin	Comité National des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CNP MEM)
Pascale Coquet	France Pêche Durable et Responsable
John Woodlock	Irish Seal Sanctuary
Michael Armstrong	Irish Seal Sanctuary
Norah Parke	Killybegs Fishermen's Organisation
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation
Geert Meun	Stichting van de Nederlandse Visserij
Barrie Deas	National Federation of Fishermen's Organisation (UK)
Fintan Kelly	BirdWatch Ireland
Patrick Murphy	Irish South and West Fish Producers Organisation
John Lynch	Irish Fishermen's Organisation
Enda Conneely	Irish Islands Marine Resource Organisation
Hugo Boyle	Irish South and East Fish Producers Organisation
Paul Trebilcock	Cornish Fish Producers' Organisation
David Beard	Manx Fish Producers' Organisation
Irene Kingma	Dutch Elasmobranch Society
Paul Macdonald	Scottish Fishermen's Organisation
Jim Portus	South Western Fish Producers Organisation Ltd.
Kenny Coull	The Scottish White Fish Producers Association Ltd.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Alex Kinninmonth	RSPB
Jean-Christophe Vandevelde	The PEW Trusts
José Manuel F. Beltrán	Organización de Productores Pesqueros de Lugo (OP-LUGO)
Luis Francisco Marín	Organización de Productores de Pesca (OPPAO)
José Luis Otero Gonzales	Lonja de La Coruña S.A.
Juan Carlos Corrás Arias	Pescagalicia-Arpega-Obarco
Javier López	Oceana
Oscar Sagué	IFSUA
Lionel Bottin	Comité Départemental des Pêches et des Élevages Marins du Calvados (CDPMEM 14)
Manu Kelberine	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Côtes d'Armor (CDPMEM 22)
Erwan Quemeneur	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins du Finistère (CDPMEM 29)
Thierry Kerzerho	Comité Local des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CLDPMEM) de Bayonne
Dimitri Rogoff	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Basse Normandie
Mathieu Vimard	L'organisation de producteurs de Basse-Normandie (OPBN)
Delphine Roncin	FROM Nord (Fond Régional d'Organisation du Marché du poisson)
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne (LPDB)
Franck Le Barzic	Coopérative Maritime Bretagne Nord (COBRENORD)
Dominique Thomas	Organisation de Producteur Coopérative Maritime Etaploise Manche Mer du Nord (OPCMEMMN)
Olivier LeNezet	Comité Départemental des Pêche Maritimes et des Elevages Marins du Morbihan (CDPMEM 56)
Stephane Pinto	CRPMEM Haut de France
Observateurs	
Mo Mathies	Bord Iascaigh Mhara
Secrétariat	
Michael Keatinge	Executive Secretary NWWAC
Sara Vandamme	Deputy Executive Secretary NWWAC
Monica Negoita	Executive Assistant (Finance and Administration) NWWAC